

## Bretagne



N° 31

Janvier 2016

## Un temps d'accès aux équipements et services plus court pour les communes bretonnes les plus denses

**L**a Bretagne est principalement constituée de communes peu denses dont l'essor démographique récent est important. Elles représentent 82 % des 1 270 communes bretonnes et concentrent la moitié (53 %) de la population régionale.

L'autre moitié réside majoritairement dans des communes très denses ou de densité intermédiaire, où l'accès aux équipements et services de la vie courante est plus rapide.

Ainsi, des inégalités de temps d'accès existent au sein de la région Bretagne : plus la densité de la commune est faible et plus le temps d'accès aux équipements et services s'allongent.

Bernard Gestin et Valérie Molina, Insee

Un accès facile à l'ensemble des services est une composante essentielle de l'égalité des territoires. Il permet d'atteindre un double objectif d'attractivité et de qualité de vie des habitants. Les maisons de services au public sont l'un des dispositifs que propose la loi NOTRe (Nouvelle organisation territoriale de la République) pour offrir des services de qualité et de proximité. Dans le même temps, cette loi prévoit la mise en place de schémas départementaux pour l'amélioration de l'accessibilité des services au public.

L'accessibilité des services recouvre différentes dimensions allant de l'information sur l'existence du service, ses conditions d'utilisation (existence de service en ligne), son coût (incluant le transport), en passant par sa saturation, ses modalités physiques d'accès, le délai d'attente ou son temps d'accès. L'approche par les temps d'accès ne prend donc que partiellement en compte ces dimensions de l'accessibilité. Cependant, disponible pour toutes les communes, elle permet de comparer les territoires pour repérer les plus enclavés. Traditionnellement, les services et

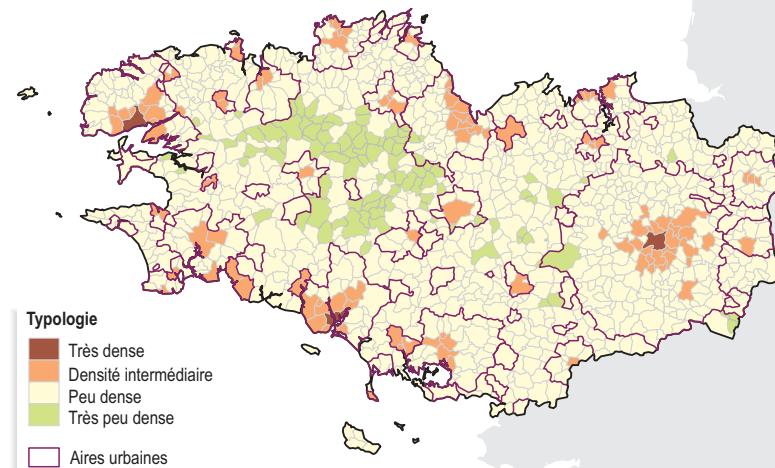
équipements sont plus présents dans les communes denses situées en milieu urbain. Ainsi, le critère de densité de la commune apporte un éclairage sur l'accessibilité des territoires aux services et équipements. Pour autant, une commune peu dense peut être proche d'un pôle

urbain et ainsi bénéficier d'un accès facilité aux services. À l'opposé, une commune plus dense peut être isolée et ses accès aux équipements peuvent s'en trouver allongés.

Au niveau européen, une grille de densité a été mise en place en 2010.

### 1 82 % des communes bretonnes peu denses

Degré d'urbanisation des communes bretonnes (typologie européenne élargie)



Source : Insee, géographie 2012

## 2 Une augmentation plus forte de la population dans les communes peu denses

Répartition de la population et des emplois selon le degré d'urbanisation des communes

| Degré d'urbanisation  | Nombre de communes | Population en 2012 |                                          |                              | Emplois au lieu de travail en 2012 |                  |                           |
|-----------------------|--------------------|--------------------|------------------------------------------|------------------------------|------------------------------------|------------------|---------------------------|
|                       |                    | Population         | Évolution de la population 2007-2012 (%) | Part des moins de 20 ans (%) | Part des 60 ans ou plus (%)        | Nombre d'emplois | Part des agriculteurs (%) |
| Très dense            | 4                  | 429 400            | -0,5                                     | 22,6                         | 20,5                               | 257 000          | 0,2                       |
| Densité intermédiaire | 117                | 1 054 400          | 2,3                                      | 23,2                         | 27,4                               | 567 300          | 0,7                       |
| Peu dense             | 1 042              | 1 710 500          | 6,0                                      | 25,3                         | 26,2                               | 466 800          | 6,8                       |
| Très peu dense        | 107                | 43 500             | -0,5                                     | 21,4                         | 31,0                               | 9 200            | 30,3                      |
| <b>Ensemble</b>       | <b>1 270</b>       | <b>3 237 800</b>   | <b>3,8</b>                               | <b>24,2</b>                  | <b>25,9</b>                        | <b>1 300 300</b> | <b>3,0</b>                |

Source : Insee, recensement de la population

Basée sur la densité des communes (*Définitions*), elle les répartit en 3 groupes : les communes très denses, les communes de densité intermédiaire et, enfin, les communes peu denses. Cependant, les pays de l'Union européenne présentent des caractéristiques de peuplement très différentes et des découpages communaux hétérogènes. Ainsi la part des communes peu denses est seulement de 40 % en Belgique mais de 90 % en France. Cette catégorie de communes regroupant dans notre pays des réalités très diverses, l'Insee a défini un 4<sup>e</sup> groupe de communes dans cette typologie européenne : les communes très peu denses. La Bretagne est très majoritairement constituée de communes peu denses (1 042 communes sur 1 270). S'y ajoutent 4 communes très denses (Rennes, Brest, Lorient et Lanester), 117 communes de densité intermédiaire et 107 communes très peu denses (*Figure 1*).

Les communes de densité intermédiaire regroupent plus d'un million d'habitants. Elles sont à peu près équitablement réparties par département : 29 dans les Côtes-d'Armor, 31 dans le Finistère, 34 en

Ille-et-Vilaine et 23 dans le Morbihan. Les trois quarts de ces communes se situent dans une grande aire urbaine et la moitié appartient à un grand pôle urbain (*Définitions*). Les communes peu denses totalisent plus d'1,7 million d'habitants. Bien que de faible densité, ces communes appartiennent pour moitié à une grande aire urbaine et sont situées relativement près d'un grand pôle urbain. Seules 12 % d'entre elles sont des communes isolées hors de l'influence d'un pôle.

Les communes très peu denses regroupent 43 500 personnes. Elles se situent souvent dans le centre de la Bretagne. Elles sont majoritairement isolées et hors influence des pôles. Cependant, 12 % d'entre elles se situent dans une grande aire urbaine à l'image de Paimpol qui appartient à l'aire urbaine de Rennes. Le département d'Ille-et-Vilaine comporte la plus faible proportion de communes très peu denses (moins de 2 %). À l'opposé, ce type de communes est le plus présent dans les Côtes-d'Armor (59, soit une commune sur six).

Les quatre communes très denses totalisent 429 400 habitants. Ce groupe est constitué de trois des quatre plus grandes villes bretonnes et de Lanester, huitième commune bretonne peuplée d'environ 22 000 habitants.

## Une dynamique démographique plus soutenue dans les communes peu denses

Les dynamiques de population sont variables suivant les groupes de communes. Ainsi, dans leur ensemble, les communes très denses et très peu denses perdent de la population entre 2007 et 2012 alors que celles de densité intermédiaire progressent de 2,3 % et les communes peu denses de 6 % (*Figure 2*).

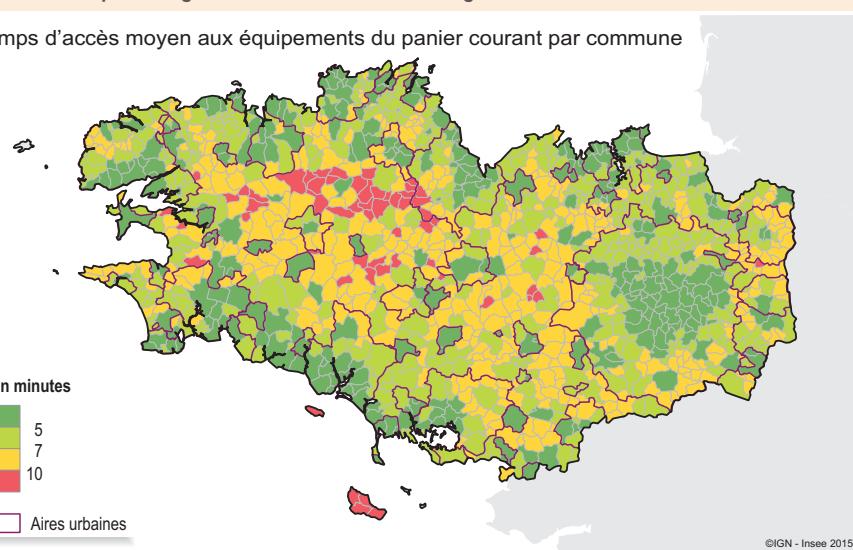
Les communes peu denses concentrent 53 % de la population régionale mais seulement 36 % de l'emploi.

La population des communes très peu denses est plus âgée que celle des autres communes (31 % de 60 ans ou plus). Ces communes ne regroupent que 1 % de la population et de l'emploi régionaux. Elles sont très rurales et l'agriculture y représente plus du tiers des emplois.

À l'opposé, les communes très denses et de densité intermédiaire concentrent respectivement 13 % et 33 % de la population et 20 % et 44 % de l'emploi. Dans ces deux catégories de communes, la part des cadres est nettement supérieure et celle des agriculteurs très faible. L'emploi dans l'administration, la santé et les fonctions de gestion et de conception-recherche y est aussi plus développé.

## Des temps d'accès plus longs dans le centre de la Bretagne

Temps d'accès moyen aux équipements du panier courant par commune



Source : Insee, base permanente des équipements 2013, distancier Métric

Si la Bretagne bénéficie en moyenne d'un accès rapide aux équipements et services de la vie courante (*Méthodologie*), de fortes disparités sont notables au sein des territoires. Dans la région, la moitié de la population accède aux équipements de la vie courante en moins de 4 minutes (temps d'accès moyen théorique par la route en heures

pleines). Ces équipements concernent toute la population, de la petite enfance aux personnes âgées pour un usage fréquent. Ce sont des commerces alimentaires ou non alimentaires et des services, tels l'éducation, les premiers soins et l'aide aux personnes âgées. Ce temps d'accès médian régional est légèrement supérieur au temps d'accès médian de la population française (3,5 min).

De fortes disparités sont observées entre les communes de la région (*Figure 3*). Par département, le temps médian varie de 3,1 minutes pour l'Ille-et-Vilaine à 4,7 minutes pour les Côtes-d'Armor. Les communes du centre de la Bretagne enregistrent les temps d'accès les plus longs avec un maximum de 16 minutes (communes insulaires non comprises).

En Bretagne, 88 % de la population accède à ces équipements en moins de 7 minutes soit une proportion légèrement inférieure au niveau national (90 %).

Les temps d'accès s'allongent lorsque la densité diminue. Ainsi, dans les communes densément peuplées ou de densité intermédiaire, la moitié de la population accède en 3 minutes à ce panier d'équipements (*Figure 4*). Ce temps est pratiquement multiplié par 2 pour les communes peu denses (5,6 min) et par 3 pour celles très peu denses (9,2 min). Toutefois les communes peu denses urbaines ont un accès plus rapide (4,4 min) que les communes peu denses périurbaines (5,8 min) ou isolées (6,4 min). Il en est de même pour les communes très peu denses avec un accès médian de 9,1 min pour les communes périurbaines et de 9,3 min pour les communes isolées.

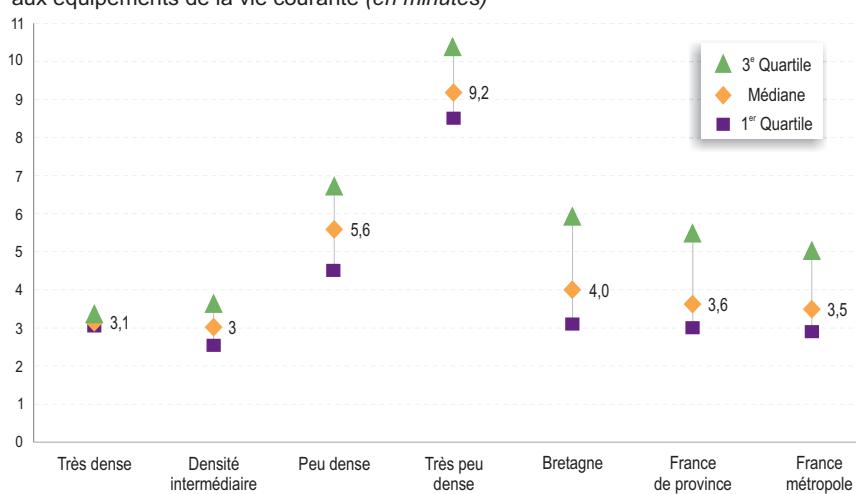
De même, les trois quarts des habitants accèdent en moins de 3,6 min aux équipements dans les communes de densité intermédiaire, en 6,7 min pour les communes peu denses et en 10,3 min pour les communes très peu denses.

### Des inégalités territoriales sur les accès des séniors aux équipements et services

L'accessibilité des équipements et services doit aussi être mise en regard des caractéristiques des populations des territoires. Concernant les séniors, le panier d'équipements étudié comporte des services médicaux spécialisés, des établissements d'hébergement ainsi que des loisirs ciblés sur cette catégorie de personnes. Les temps d'accès varient selon les communes de 2 à 20 minutes. En Bretagne, la moitié des communes accède à ces équipements en 6,7 minutes contre 5,9 minutes au niveau national. Les accès médians sont plus longs pour les communes très peu denses (12,6 minutes), notamment pour les communes très peu denses isolées (12,9 minutes).

### 4 Les temps d'accès s'allongent lorsque la densité diminue

Dispersion des temps d'accès pour la population aux équipements de la vie courante (en minutes)

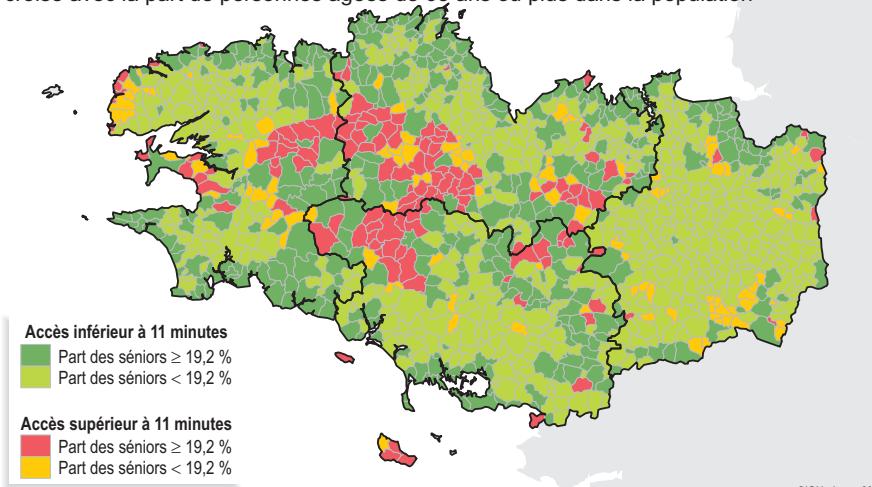


Lecture : la moitié (médiane) de la population bretonne a un temps d'accès aux équipements inférieur à 4 minutes. Pour un quart de la population bretonne (1<sup>er</sup> quartile), ce temps d'accès est même inférieur à 3 minutes. Enfin, les trois quarts de la population bretonne (3<sup>e</sup> quartile) ont un temps d'accès inférieur à 6 minutes.

Source : Insee, base permanente des équipements 2013, distancier Métric

### 5 Des temps d'accès parfois plus longs là où la part de personnes âgées est importante

Temps d'accès aux équipements du panier « senior » par commune croisé avec la part de personnes âgées de 65 ans ou plus dans la population



Source : Insee, recensement de la population 2012, base permanente des équipements 2013, distancier Métric

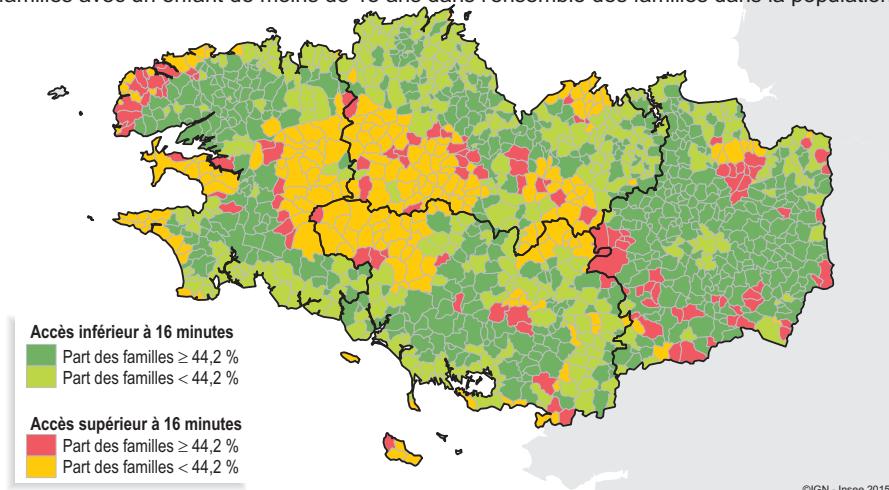
Les temps d'accès aux équipements ne sont pas toujours les plus courts là où les personnes âgées de 65 ans ou plus sont le plus présentes. Ainsi, si les équipements et services sont accessibles rapidement dans les communes situées sur le littoral, il n'en est pas de même pour une partie des communes du centre de la Bretagne (*Figure 5*). La totalité de la population des communes très denses ou de densité intermédiaire et 92 % de celle des communes peu denses accèdent aux équipements du panier « senior » en moins de 11 minutes. Pour les communes très peu denses, cette part n'est que de 21 %.

### Des disparités également sur les accès des familles aux équipements

Concernant les familles, un panier a aussi été défini, ciblé sur les parents ayant au moins un enfant de moins de 18 ans. Il met l'accent sur la santé, la culture et l'éducation. Les temps d'accès des communes bretonnes à ce panier varient de 2 minutes à une demi-heure. La moitié de la population accède à ce panier en moins de 10,5 min en Bretagne et en moins de 7,8 min en France métropolitaine. Alors que les communes très denses ont un temps d'accès médian plus rapide (5,3 min), ce sont, pour ce panier également, les communes très peu denses qui sont les plus éloignées avec un

## 6 Des temps d'accès souvent plus rapides là où la part des familles avec au moins un enfant est plus élevée

Temps d'accès aux équipements du panier « parents » par commune croisé avec la part de familles avec un enfant de moins de 18 ans dans l'ensemble des familles dans la population



Source : Insee, recensement de la population 2012, base permanente des équipements 2013, distancier Métric

temps d'accès médian de 19,5 min. Ce temps dépasse 20 min pour les communes très peu denses isolées.

Les accès sont plus rapides dans les communes où la part des familles avec au moins un enfant de moins de 18 ans dans l'ensemble des familles est supérieure à la moyenne régionale (44,2 %). C'est notamment le cas dans la grande couronne rennaise. Toutefois, aux franges du département de l'Ille-et-Vilaine se trouvent quelques communes cumulant une part de familles supérieure à la moyenne régionale avec un accès moins rapide aux équipements du panier (*Figure 6*). La quasi-totalité de la population des communes très denses et de densité intermédiaire accède à ce panier d'équipements en moins de 16 min. Il en est de même pour 80 % de la population des communes peu denses mais uniquement pour 14 % des communes très peu denses. ■

## Définitions

La typologie européenne « **Degré d'urbanisation** » est une classification conçue par la Commission européenne. À partir de carreaux de 1 km de côté, des mailles urbaines sont formées par agrégations de carreaux contigus qui remplissent deux conditions : une densité de population au carreau d'au moins 300 hab./km<sup>2</sup> et un minimum de 5 000 habitants. Dans une démarche identique et pour définir l'urbain dense, des mailles urbaines denses sont ensuite formées. Elles remplissent deux conditions : une densité de population au carreau d'au moins 1 500 hab./km<sup>2</sup> et un minimum de 50 000 habitants.

L'ajout d'un degré d'urbanisation à cette typologie européenne consiste à appliquer une méthode identique en ciblant sur les zones moins denses. Des mailles remplissant deux conditions sont ainsi constituées : une densité de population au carreau d'au moins 25 hab./km<sup>2</sup> et un minimum de 300 habitants. La typologie de l'Insee complète ainsi la nomenclature européenne pour proposer quatre niveaux de densité : les communes densément peuplées, les communes de densité intermédiaire, les communes peu denses et les communes très peu denses.

Deux communes de surface et de population équivalentes peuvent être classées dans deux catégories différentes si la population de l'une est disséminée sur son territoire alors que celle de l'autre est concentrée.

**Le zonage en aires urbaines** de 2010 propose une mesure des aires d'influences des villes sur le territoire. Il partage le territoire en quatre grands types d'espaces : espace des grandes aires urbaines, espace des autres aires, autres communes multipolarisées et communes isolées hors influence des pôles.

Une aire urbaine est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain et par des communes rurales ou unités urbaines (couronne périurbaine) dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.

## Méthodologie

La composition des paniers est issue de la **base permanente des équipements (BPE)**. Elle mesure le niveau d'équipements et de services sur un territoire. Elle comporte un large éventail d'équipements et de services rendus à la population. Le champ actuel recouvre les domaines des services, marchands ou non, des commerces, de la santé et de l'action sociale, de l'enseignement, du sport-loisirs, du tourisme, des transports et de la culture. La composition des paniers pour l'étude a été élaborée par l'Insee, l'institut d'aménagement et d'urbanisme de l'Île-de-France et le Commissariat général à l'égalité des territoires. Le détail des paniers est en ligne sur le site de l'Insee.

**Calcul des temps d'accès** : calcul pour chaque commune de la moyenne des temps d'accès à chacun des équipements d'un panier : une commune peut être équipée d'une boulangerie, mais sans disposer d'épicerie ni de coiffeur qui peuvent se situer chacun dans des communes avoisinantes. Ces temps d'accès sont calculés à partir du distancier Insee Métric et représentent des temps de parcours théoriques par la route ( trajet aller). Ainsi, est défini, pour chaque commune, le temps moyen nécessaire pour accéder à chaque équipement du panier.

Concernant les communes équipées : les distances ont été calculées dès lors que l'équipement est géolocalisé : on calcule la moyenne des temps d'accès de l'ensemble des carreaux de 200 m de la commune aux différents équipements. Cette moyenne est pondérée par la population des carreaux.

Le temps médian d'accès à un panier calculé sur un territoire - par exemple une région - représente la médiane des temps d'accès communaux de ce territoire. Pour son calcul, la population de chaque commune est prise en compte de sorte qu'une commune très peuplée pèsera davantage qu'une commune moins peuplée.

Insee Bretagne  
36, place du Colombier  
CS 94439  
35044 Rennes Cedex

Directeur de la publication :  
Olivier Blau

Rédacteur en chef :  
Jean-Marc Lardoux

Maquettiste :  
Jean-Paul Mer

ISSN 2416-9013  
© Insee 2016

## Pour en savoir plus

- L'accès aux services, une question de densité des territoires / Max Barbier, Gilles Toutin ; David Levy ; Commissariat général à l'égalité des territoires ; Insee. - Dans *Insee Première* ; n° 1579 (2016, janvier). – 4 p.
- La France et ses territoires - Une nouvelle approche sur les espaces à faible et forte densité / Christel Aliaga, Pascal Eusebio, David Levy ; Insee. - Dans *Insee Références* ; édition 2015. – pages 13 à 22.

